CAPACITÉ MAXIMALE 125 BAIGNEURS

RÈGLEMENTS DE L'ESPACE AQUATIQUE JACQUES DELISLE DE NAPIERVILLE

ESPACE AQUATIQUE JACQUES DÉLISLE

SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

- **IL EST INTERDIT DE COURIR, DE BOUSCULER, DE POUSSER ET DE CALER QUELQU'UN.**
- **IL EST INTERDIT DE RETENIR SA RESPIRATION DE FAÇON PROLONGÉE ET RÉPÉTITIVE, SAUF DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ SUPERVISÉE.**
- **AUCUN CONTENANT DE VERRE N'EST AUTORISÉ SUR LA PROMENADE OU DANS LA PISCINE.**
- **LA BAIGNADE EST INTERDITE AUX PERSONNES AYANT DE LA DIARRHÉE OU DES LÉSIONS CUTANÉES CONTAGIEUSES, OU TOUTE AUTRE SITUATION QUI REPRÉSENTENT UN RISQUE DE CONTAGION OU DE CONTAMINATION DE L'EAU.**

- Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'une personne responsable (16 ans et plus) dans les vestiaires et la piscine.
- Les enfants de 7 ans et moins doivent demeurer en tout temps à portée de main de la personne qui les accompagne dans l'eau.
- La nourriture et la boisson sont interdites autour de la piscine. Toutefois, les collations sont permises dans la section gazonnée et aux tables à pique-nique.
- Toute personne étant jugée sous l'effet de l'alcool ou de toute substance illicite se verra refuser l'accès à la piscine

LE PERSONNEL DE LA PISCINE N'EST PAS RESPONSABLE DES OBJETS PERDUS ET VOLÉS.

LES SAUVETEURS EN DEVOIR PEUVENT, SELON LES CIRCONSTANCES, JUGER D'UNE RÉGLEMENTATION ADDITIONNELLE, SI NÉCESSAIRE.

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS LES RÈGLEMENTS EST PASSIBLE D'EXPULSION SANS REMBOURSEMENT. (3 AVERTISSEMENTS POUR LA MÊME INFRACTION)

VOUS POUVEZ EN TOUT TEMPS CONSULTER LES PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT ET LES RÈGLEMENTS COMPLETS DE L'ESPACE AQUATIQUE JACQUES DÉLISLE SUR LE SITE WEB : WWW.NAPIERVILLE.CA